

N°2025/106

Nouméa, le 4 juillet 2025

MISE À DISPOSITION DE SALLES DANS LES MAISONS DES ASSOCIATIONS

La ville de Nouméa met à disposition des salles et lieux aux associations, gratuitement, dans sept établissements répartis dans différents quartiers. Ces espaces permettent la tenue d'événements ponctuels : réunions, assemblées générales, ateliers ou formations dispensées à titre gratuit.

Cette initiative de soutien au tissu associatif a été lancée en 2017 avec l'ouverture de la maison des associations de l'Orphelinat.

En 2022, le dispositif s'étend avec deux nouvelles maisons des associations de Saint-Quentin et l'Aérodrome, anciennement des maisons de quartier.

Conformément à la délibération 2025-665 du 27 mai 2025, ce sont désormais quatre structures complémentaires qui sont disponibles et réparties sur la commune : Ducos (Papeete), Anse Vata, Magenta et Tindu.

[Voir les adresses et les types d'espaces disponibles](#)

RÉSERVATIONS

Les salles de réunion doivent être réservées en amont de leur utilisation :

- en ligne sur le site www.noumea.nc, rubrique "Mes démarches"
- par téléphone au 27 07 02
- par email : maisonsdesassociations@ville-noumea.nc

PIÈCES À FOURNIR

- Une attestation d'activité sans frais ;
- une attestation d'assurance en responsabilité civile effective pour les réservations en dehors de heures de permanence ;
- le règlement intérieur des espaces municipaux de quartier et assimilés des espaces décentralisés de prévention et des maisons des associations signé.

INFORMATIONS PRATIQUES

Plus d'informations : 27.07.02 ou

<https://www.noumea.nc/noumea-dynamique/loisirs/maisons-associations>